

MAIRIE DE BOIS JÉROME ST OUEN

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **09 Décembre 2014**

Le Conseil Municipal de cette commune, convoqué le 02 Décembre 2014, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans la salle des délibérations sous la présidence de **Monsieur Jean-François WIELGUS, Maire**.

Etaients présents : Mr BOGAERT Dominique 1^{er} adjoint, Mr IBERT André, 2^{ème} adjoint, Mmes CHRISTIAENS Catherine, GIRARD Alexandra, JORRE Béatrice, LIZESKI Nadège, MASSON Juliette, PERRIER Layla, ROZANSKI Virginie, Mrs GUYADER Alain, CHOPINET Jean-Noël, DALIGAULT Cyril et DAÛY Serge.

Absent excusé : Monsieur Daniel DROUET

Secrétaire de séance : Monsieur BOGAERT Dominique

Le procès verbal de la dernière séance est lu et adopté. Monsieur Jean-François WIELGUS Maire, ouvre la séance et expose ce qui suit :

DELIBERATION POUR LA CONVENTION PORTANT CREATION D'UN SERVICE MUTUALISE DE L'INSTRUCTION DES DOCUMENTS D'URBANISME

Monsieur le Maire présente au conseil la convention de mise à disposition de service commun pour l'instruction du droit des sols entre la Communauté de Communes Epte-Vexin-Seine et la commune de Bois-Jérôme-Saint-Ouen.

Le Conseil Municipal de la commune de Bois-Jérôme-Saint-Ouen

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'urbanisme, et notamment ses articles L.422-1 et L.422-8 ;

Vu le rapport de présentation du Maire ;

Considérant que la loi ALUR DU 24 mars 2014 prévoit que les communes appartenant à un EPCI de plus de 10 000 habitants et non soumises au règlement national d'urbanisme en lieu et place de la DDTM, à compter du 1^{er} juillet 2015 ;

Considérant que, consciente que les communes pourront rencontrer des difficultés pour instruire directement leurs actes d'urbanisme, la Communauté de communes EPTE-VEXIN-SEINE propose de mutualiser un service pour toutes les communes et qu'il est rappelé qu'il ne s'agit pas d'un transfert de la compétence urbanisme et que :

- Les maires restent signataires et responsables des actes ;
- La prestation sera refacturée à chaque commune ;

Considérant qu'afin de réaliser des économies d'échelle, l'ensemble des communautés de communes du pays ont décidé de mutualiser le service et que le service sera accueilli gracieusement dans les locaux de la CCAE ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 : de signer une convention de mise à disposition de service commun pour l'instruction du droit des sols entre la Communauté de communes Epte-Vexin-Seine et de la commune de Bois-Jérôme-Saint-Ouen, pour une durée de 6 ans renouvelable une fois, conformément au projet ci-joint.

Article 2 : En vertu de l'article R.421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de ROUEN dans un délai de deux mois à compter de la date de son affichage.

Article 3 : Ampliation sera adressée à Madame la Sous-Préfète des Andelys, à Monsieur le Trésorier d'Écos et à Monsieur le Président de la Communauté de communes Epte-Vexin-Seine ;

Article 4 : Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Le conseil donne son accord à l'unanimité

DELIBERATION VIREMENT DE CREDIT

Considérant qu'il convient de virer 3.500 € pour faire face aux charges de personnel restant sur l'exercice en cours et que cette dépense est une dépense obligatoire, Monsieur le maire propose de procéder aux virements de crédits suivants :

En section de fonctionnement :

Chapitre 022 Article 022 dépenses imprévues de fonctionnement	-3.200 €
Chapitre 65 article 6531	-300 €
Chapitre 012	+3.500 €

Le conseil donne son accord à l'unanimité.

DELIBERATION POUR ACQUISITION DE LA MAISON DE MONSIEUR ROSSLER PAR L'EPF NORMANDIE

Monsieur le Maire rappelle le projet de la municipalité de développer le parc locatif sur la commune et de favoriser l'installation de commerce de proximité.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la mise en vente de la propriété située au 02 rue de l'Abbé Seyer à Bois-Jérôme Saint-Ouen, cadastrée section n° B188 et B679 pour une superficie totale de 1398 m² dont 683 m² en jardin d'agrément.

Monsieur le Maire propose l'achat de cette propriété pour les raisons suivantes :

Cette propriété située au centre du village au bord de la rue principale est mitoyenne à la fois avec la mairie et l'école communale.

La maison principale située sur cette propriété est constituée de 3 logements. Ceux-ci étaient dans le passé des logements locatifs. Pour chaque logement un abri pour véhicule ainsi qu'un local à usage de remise sont disponibles.

Le projet envisagé par la Mairie consiste en :

- La réhabilitation de deux de ces logements pour les louer à des particuliers.
- La transformation du logement situé en bordure de rue en local commercial (exemple en boulangerie) en collaboration avec la chambre du commerce. Dans l'hypothèse où cette option ne serait pas viable, celui-ci serait également transformé en logement locatif.

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des voix,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

DECIDE l'acquisition des parcelles cadastrées section n° B188 et B679 pour une superficie totale de 1398 m² dont 683 m² en jardin d'agrément.

DEMANDE l'intervention de l'Etablissement Public Foncier de Normandie pour procéder à cette acquisition et constituer une réserve foncière,

S'ENGAGE à racheter le terrain dans un délai maximum de cinq ans,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir avec l'EPF Normandie.

ETUDE SUR L'IMPLANTATION D'UN ESPACE CINERAIRE A BOIS-JEROME-SAINT-OUEN

Monsieur le Maire expose au conseil l'étude d'un espace cinéraire dans le cimetière de la commune, suite à la demande de quelques administrés. La commission achats se propose de faire une demande auprès de deux ou trois entreprises funéraires afin de faire une étude comparative des devis concernant l'installation d'un columbarium.

DELIBERATION DEMANDE DE SUBVENTION POUR LOCAL COIFFURE AU SENATEUR HERVE MAUREY

Monsieur le Maire confirme au conseil la prochaine installation d'un coiffeur dans les locaux situés face à la maison communale. Une location mensuelle sera demandée pour l'occupation du local au bénéfice de la commune. Afin de procéder aux travaux d'aménagement, il sera demandé une subvention auprès du sénateur Hervé MAUREY afin de permettre l'installation de cet artisan et lui offrir les meilleures conditions de travail.

Le conseil donne son accord à l'unanimité.

DELIBERATION DEMANDE DE SUBVENTION POUR TRAVAUX FACADE ECOLE MATERNELLE AU SENATEUR LADISLAS PONIATOWSKY

Comme évoqué précédemment lors de la séance du 06 Novembre 2014, des travaux dans la salle de motricité du bâtiment de l'école maternelle sont prévus. Le vitrage sera retiré et remplacé par un muret en agglomérés surélevé de fenêtres afin d'isoler cet espace et réduire ainsi la consommation d'énergie. Une subvention sera demandée au sénateur Monsieur Ladislas PONIATOWSKY.

Le conseil donne son accord à l'unanimité.

POINT SUR LA MAISON COMMUNALE

Monsieur WIELGUS Jean-François fait le compte rendu de la réunion ayant eu lieu le Jeudi 20 Novembre 2014 à 16 h 30 mn à la maison communale, en présence de l'architecte, des entreprises faisant l'objet de remarques, des membres de la Commission des Bâtiments communaux et de l'huissier de Justice, Maître PINEL.

La reprise des travaux a été décidée afin d'utiliser les locaux de la maison communale très rapidement et de la rendre fonctionnelle fin Janvier 2015. La commune prend à sa charge le revêtement extérieur ainsi que le scellement du portail. Le Maître d'oeuvre est chargé de remédier aux imperfections constatées.

INFORMATION SUR LE DEVENIR DE LA FORET DU LRBA

Monsieur WIELGUS Jean-François informe qu'une rencontre a eu lieu avec l'ONF le 13 Décembre 2014 afin d'étudier la possibilité d'une utilisation de la forêt du LRBA. Une visite sur place sera planifiée en début 2015 pour le tracé des chemins.

INFORMATION POUR PETITION TELEPHONIE MOBILE

Monsieur WIELGUS Jean-François informe le conseil des réclamations provenant de quelques administrés au sujet des difficultés rencontrées par l'insuffisance du réseau vers les téléphones portables. Il est prévu de faire une pétition auprès des administrés début 2015 puis de l'envoyer à Monsieur DESTANS Jean-Louis, Président du Conseil Général ainsi qu'à Monsieur Hervé MAUREY, parlementaire.

INFORMATION BUDGET 2014

Un premier bilan au 9 décembre laisse apparaître :

En fonctionnement :

- Des recettes supérieures à la prévision
- Des dépenses légèrement inférieures à la prévision
- Des dépenses inférieures aux recettes

En investissement :

- Des recettes inférieures à la prévision mais restant à recouvrir en 2015 car il s'agit de subventions notifiées.
- Des dépenses atteignant seulement 50% de la prévision
- Des dépenses inférieures aux recettes

QUESTIONS DIVERSES

✓ Assainissement collectif :

Suite au rendez-vous avec Melle Aziza KHALIL, du Conseil Général de l'Eure, la commune pourrait profiter d'une subvention de l'Europe à hauteur de 10 %.

✓ Le site de la commune de Bois-Jérôme-Saint-Ouen

Le site est à présent accessible, mais sur une adresse provisoire.

✓ Téléthon de Bois-Jérôme-St-Ouen :

Cette première édition du Téléthon dans notre commune s'est déroulée dans les meilleures conditions possibles, grâce à la présence du soleil et bien sûr à la participation de nombreux habitants.

Le challenge qui était de relier symboliquement Bois Jérôme Saint Ouen à la Tour Eiffel (lieu d'affichage du compteur national du Téléthon) a été pulvérisé puisque 322 Km ont été parcourus, en marchant ou en courant, par les participants parmi lesquels beaucoup d'enfants.

De chaleureuses félicitations sont adressées à Monsieur Alain Guyader, conseiller municipal, qui a couru non stop pendant toute la durée de la manifestation, soit pendant 6 heures, et a cumulé à lui seul 51 km !

Les dons récoltés pendant la journée s'élèvent à 694.22 €, les enfants ayant parfois vidé leur petite cagnotte !

Une belle journée placée sous le signe de la solidarité qui a réuni toutes les tranches d'âge, du très jeune enfant poussé dans sa poussette par son papa au retraité de 86 ans !

✓ **Conseil municipal des jeunes :**

Les résultats des élections du Conseil municipal des jeunes de la commune, sont les suivants :

Est élue Maire : Julie **CZWIKLINSKI**

Est élue 1^{ère} adjointe : Camille RUTARD

Sont conseillers municipaux : Erine DE ALMEIDA, Esteban GIRARD et Fabien LEGRAS.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 30 mn

Fait à Bois Jérôme Saint Ouen, le 09 Décembre 2014

1^{er} Adjoint

Le Maire

2^{ème} Adjoint

Les Conseillers